



Protocole de la 1ère assemblée générale ordinaire d'AV Travel

Date: jeudi 26 mai 2011

Lieu: siège social, 8152 Glattbrugg, Sägereistrasse 20, Auditorium au 2ème étage

Ordre du jour

1. Salutations
2. Election d'un scrutateur
3. Approbation de l'ordre du jour du 26.05.2011
4. Adoption du protocole du 26.08.2010
5. Rapport du comité, incl. Les négociations salariales au 1.1.2011
6. Comptes 2010 et lecture du rapport de l'organe de révision
7. Discussion et questions quant au rapport du comité
8. Décharge aux membres du comité
9. Fixation de la cotisation 2012
10. Questions et prochaine assemblée générale
11. Apéritif

1. Salutations

La présidente Jolanda Ferrari salue les participants à la 1ère assemblée générale ordinaire et les remercie de leur présence.

Les membres ont reçu la convocation avec l'ordre du jour. Le délai statutaire de 20 jours pour l'envoi de la convocation aux membres a été respecté.

2. Election d'un scrutateur

La proposition de Marco Strub comme scrutateur est acceptée à l'unanimité. Le protocole sera rédigé par Judith Breu.

24 membres avec droit de vote sont présents. La majorité absolue est donc de 13 voix.

3. Approbation de l'ordre du jour du 26.5.2011

Jolanda donne lecture de l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

4. Adoption du protocole du 26.8.2010

Le protocole de la 1ère assemblée extraordinaire est accepté à l'unanimité.

5. Rapport du comité, incl. Les négociations salariales

Jolanda précise une fois encore le pourquoi d'AV Travel et quelles sont les principales différences entre AV Travel et la commission du personnel.

AV Travel

est un partenaire social indépendant responsable de l'établissement de la CCT. De même il établit la fourchette d'une éventuelle augmentation de salaire lors des négociations salariales. Cette fourchette est ensuite utile, à titre indicatif, à la commission du personnel lors des négociations..

Commission du personnel

est responsable des préoccupations ou des désirs du personnel et est ainsi un lien entre les collaborateurs et la direction. Les négociations salariales sont conduites par la commission du personnel. Le résultat de l'année dernière fut de 1.5%.

Prise en compte de la Romandie

Afin de tenir compte de la Romandie également, il est question que la prochaine assemblée générale ordinaire ait lieu au centre de la Suisse.

Cette proposition est retenue et sera discutée ultérieurement.

Propositions de 2 membres

1x AG en Suisse alémanique, 1x AG en Romandie = 2x AG légalement pas possible.

1x AG à Berne

Cette proposition est retenue et sera discutée ultérieurement.

La CCT d'AV Travel est la première CCT de la branche du voyage. Ce modèle est observé attentivement par Migros et il est possible qu'il soit repris.

Suivant notre exemple, les magasins Globus, Interio et Officeworld ont également créé leur propre association du personnel et conclu une CCT.

Actuellement un site web est en préparation.

La Homepage www.avtravel.ch est depuis longtemps en ligne et en français également..

Le nombre des membres d'AV Travel était, au 31.12.2010 de 318 personnes. Aujourd'hui ce nombre est de 297. Il est important que d'autres membres nous rejoignent. Plus nombreux nous serons, plus forte sera notre présence.

Regard sur l'avenir

L'adhésion à l'association faitière www.Angestellte.ch. Des entreprises renommées comme Novartis, ABB ou Bombardier appartiennent à cette organisation faitière. Une étude est en cours afin de déterminer ce qu'une adhésion implique et quels en sont les coûts.

Les avantages d'une telle adhésion: soutien lors des questions juridiques de personnes de la branche, divers avantages pour les membres et un partenariat plus fort lors du renouvellement de la CCT en 2014.

6. Comptes 2010 et rapport de l'organe de révision

Judith Breu donne rapidement quelques explications sur la caisse d'AV Travel. La clôture doit, selon les statuts, être faite au 31.12.2010. C'est pourquoi, en une période si courte, il n'y a pratiquement pas de mouvement sur le compte. Le budget 2011 n'a pas été fait, aucune dépense importante n'étant attendue.

Le rapport de l'organe de révision est lu par Jolanda Ferrari.

7. Discussion et questions quant au rapport du comité

Jolanda rappelle que le mandat pour les négociations salariales 2011 a été attribué l'année dernière déjà et est encore valable.

8. Décharge aux membres du comité

La décharge est accordée à l'unanimité.

9. Fixation de la cotisation 2012

La cotisation de membre sera toujours de fr. 10.--. Les membres acceptent cette proposition à l'unanimité.

Commentaire d'un membre

Cette cotisation est très petite et il faudra certainement dans le futur l'augmenter. Si l'adhésion à une organisation faitière devient d'actualité, une augmentation de la cotisation se justifiera.

10. Questions et fixation de la prochaine assemblée générale

Il n'y a pas de questions.

Le comité propose la modification des statuts suivante.

Art. 14 Convocation

1 L'assemblée des membres a lieu une fois par an durant le 1er semestre. Elle est convoquée par le comité au moins 20 jours au préalable. L'invitation est envoyée sous forme écrite à tous les membres.

Convocation (nouveau)

1 L'assemblée des membres a lieu une fois par an durant le 1er semestre. Elle est convoquée par le comité au moins 20 jours au préalable. L'invitation est envoyée sous forme écrite ou électronique à tous les membres.

La modification des statuts est acceptée à l'unanimité.

La prochaine AG aura lieu en mai 2012.

La 1ère assemblée générale ordinaire se termine à 19h40. Les membres sont ensuite invités à un petit apéritif.

Judith Breu
Rédactrice du protocole



